

Département de la Côte d'Or

Arrondissement de Dijon
Canton de Dijon VI

Commune de
Corcelles-les-Monts

PROCES VERBAL
DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 30 JANVIER 2025 A 19H30
(DATE DE CONVOCATION : 24 JANVIER 2025)

Présents : Nathalie BERTILLON, Céline COPUR, Christine GAVAND TUPINIER, Alain GROSDÉMANGE, Hervé GUINOT, Gérard HERRMANN, Yves LAPLACETTE, Michael LEGRAND, Monique LEMAIRE, Emanuela PALHEIRO, Patrick PARISE

Excusé : /

Absent : /

Secrétaire : Christine GAVAND TUPINIER

Ordre du jour

0. Approbation du précédent procès-verbal
1. Approbation du compte financier unique 2024 (CFU)
2. Affectation des résultats 2024
3. Vote du taux des taxes pour 2025
4. Vote du Budget Primitif 2025
5. Réforme d'ouvrages de la bibliothèque
6. Modification des statuts de Dijon Métropole
7. CR des décisions prises en application de l'article L2122-22-4° du CGCT -
Dépenses d'investissement du 2nd semestre 2024
8. Remboursement de la concession Arlette PETIT
9. Remplacement d'un agent technique
10. Déploiement de bornes biodéchets
11. CR d'activité du Comité des Fêtes
12. Informations et questions diverses

0- Approbation du dernier procès-verbal

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des présents.

1- Approbation du compte financier unique 2024 (CFU)

Préambule

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le courrier adressé à Monsieur Sébastien PERRIN, responsable du SGC, le 25/10/2024 informant de la bascule sur l'adoption du Compte Financier Unique (CFU) pour les comptes 2024 en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Monsieur le Maire désigne Monsieur Yves LAPLACETTE, Adjoint aux finances, en qualité de président pour la présentation de ce point. Il informe l'Assemblée qu'il ne participera pas au vote.

Les éléments chiffrés du CFU 2024 se résument ainsi :

Section	Dépenses	Recettes	Solde
- Fonctionnement	344 841.21 €	474 522.01 €	129 680.80 €
- Investissement	638 264.43 €	143 071.00 €	- 495 193.43 €
Total	983 105.64 €	617 593.01 €	- 365 512.63 €

Après intégration des reports de l'année 2023, soit 1 087 295.98 € (609 205.77 € en section d'Investissement et 478 090.21 € en section de Fonctionnement) le compte financier unique fait apparaître un solde positif de **721 783.35 €**.

Le **Conseil Municipal approuve, à l'unanimité**, le CFU de l'exercice 2024 dressé par Monsieur Yves LAPLACETTE, Adjoint aux finances et **donne pouvoir à Monsieur le Maire** pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

2- Affectation des résultats 2024

Avec le report de l'année 2023 de 1 087 295.98 € et les résultats de l'exercice 2024, le **Conseil Municipal décide, à l'unanimité**, d'affecter les résultats 2024 comme suit :

- Section de fonctionnement

Report 2023 de 478 090.21 € + Résultat d'exploitation 2024 de 129 680.80 €

Soit au compte 002 : recettes de fonctionnement : 607 771.01 €

- Section d'investissement

Report 2023 de 609 205.77 € + Résultat d'exploitation 2024 de - 495 193.43 €

Soit au compte 001 : recettes d'investissement : 114 012.34 €

3- Vote du taux des taxes pour 2025

Il est proposé de maintenir le taux des 3 taxes communales à l'identique de l'année 2024. Monsieur Michaël LEGRAND, n'habitant plus la commune, ne prend pas part au vote.

Le **Conseil Municipal, par 10 voix pour, adopte** les taux des taxes comme suit :

- foncier bâti **34.60%**
- foncier non bâti **43.45%**
- Taxe d'habitation **05.18%**

4- Vote du Budget Primitif 2025

Monsieur l'Adjoint aux finances présente à l'assemblée le budget primitif 2025, défini comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de Fonctionnement (avec reprise des excédents 2024)	530 313.66 €	1 095 569.01 €
Section d'Investissement (avec reprise des excédents 2024)	647 287.00 €	647 287.00 €

Le budget primitif 2025 s'établit donc à

1 742 856.01 € de recettes : 1 095 569.01 € en fonctionnement et 647 287 € en investissement et **1 177 600.66 €** de dépenses : 530 313,66 € en fonctionnement et 647 287 € en investissement et dégage un excédent de **565 255.35 €**.

Le **Conseil Municipal, par 11 voix pour, adopte** le budget primitif 2025 tel que présenté ci-dessus.

5- Réforme d'ouvrages de la bibliothèque

Chaque année, les bénévoles de la bibliothèque proposent une liste d'ouvrages délaissés par les lecteurs ou n'étant plus d'actualité afin de faire de la place pour accueillir de nouveaux ouvrages.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de réformer les 510 ouvrages proposés.

6- Modification des statuts de Dijon Métropole

Monsieur le Maire présente la modification des statuts de Dijon Métropole concernant le transfert de la compétence pour le « soutien au sport à destination des clubs de sport collectif tels que définis par l'article L.122-1 du code du sport ».

Le Conseil Municipal accepte, par 11 voix pour la modification des statuts de Dijon Métropole

7- CR des décisions prises en application de l'article L2122-22-4° du CGCT - Dépenses d'investissement du 2nd semestre 2024

Monsieur le Maire informe le Conseil des dépenses qu'il a effectuées en application de cet article :

Rénovation complexe communal	397 083.03 € TTC
Etude mise aux normes bar/resto Arlette	2 520.00 € TTC
Auvent poly transparent/Marquise église	139.00 € TTC
Guirlandes led Noël Grande Rue	2 103.84 € TTC
20 tables rondes/3 rectangulaires + 4 chariots	8 833.40 € TTC
Aspirateur 23 L inox	370.80 € TTC

Le Conseil Municipal a pris acte.

8- Remboursement de la concession Arlette PETIT

Nous avons été informés par le notaire d'Arlette PETIT que les héritiers renonçaient au bénéfice de la concession n°332 au cimetière de Roche Chanière, emplacement 20. Monsieur le Maire propose le remboursement au prorata temporis de la somme payée par Arlette PETIT soit un montant de 139.87€. Après application de 20€ de frais de dossier, le remboursement s'établit à 119.87€

Après en avoir délibéré, le **Conseil Municipal accepte, à l'unanimité,**

9- Remplacement d'un agent technique

Monsieur le Maire rappelle au conseil le départ de Monsieur Guillaume VOILLOT suite à sa demande de mutation pour un emploi en Région au 15 janvier 2025.

Le Conseil décide de procéder à une nouvelle embauche d'un agent technique.

Après en avoir délibéré, le **Conseil Municipal approuve, à l'unanimité,** le remplacement du poste vacant et la recherche d'un nouvel agent technique à partir du 1^{er} avril 2025.

10- Déploiement de bornes biodéchets

Monsieur le Maire rappelle que la collectivité a pour obligation réglementaire de proposer aux ménages un tri à la source des biodéchets conformément à la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire datant du 10/02/2020.

Une réunion s'est tenue en mairie le mardi 21 janvier 2025 au cours de laquelle ont été retenus 2 modes de tri, à savoir :

- le compostage individuel et
- la borne de tri.

Le vendredi 21/02 de 10h00 à 19h00 une permanence de distribution de bio-seaux se tiendra en mairie. Un dépliant sera distribué à tous les foyers courant février et une borne de tri sera installée à proximité du point d'apport volontaire, Impasse des Vergers

Le conseil a pris acte.

11- CR d'activité du Comité des Fêtes

Monsieur le Maire, Président du Comité des Fêtes, fait part du compte rendu des activités du Comité des Fêtes et présente les futures manifestations pour le 1^{er} semestre 2025.

La situation financière au 31/12/2024 fait apparaître un résultat de + 5 387.66 €.

Trois nouvelles adhésions, comme membres actifs, ont été enregistrées en 2024.

12- Information et questions diverses

- Après l'installation de l'antenne de téléphonie mobile Free, les études en cours de la part de Orange, la société SFR est aussi à la recherche d'un emplacement pour ses antennes.

Séance levée à 21h25

Le Maire,
Gérard HERRMANN

La Secrétaire,
Christine GAVAND TUPINIER